

EXTRAITS DES SYNTHES MENSUELLES
DES RAPPORTS DES PREFETS DE VICHY RELATIFS
AUX QUESTIONS DE TRAVAIL, EMPLOI
ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Ces sources historiques livrées brutes aux lecteurs ont été recueillies à la demande du ministère par Vincent Viet, historien, qu'il convient de remercier. Nous présentons ici les extraits de 1940 et 1941, réservant la publication des années 1942, 1943 et 1944 au prochain numéro des cahiers.

On observe mois par mois dans ces extraits l'évolution du sort des travailleurs dans la France de Vichy en zone libre, en zone occupée et en zone Nord qui dépend de Bruxelles.

De la défaite au début de l'année 41, le chômage est la question prédominante. Dès octobre 40, les autorités d'occupation en profitent pour embaucher librement des chômeurs en offrant de hauts salaires dans les usines qui tournent à leur profit et sur les chantiers qu'ils ont ouverts sur nos côtes. Les autorités françaises manifestent une attitude de « négociations » avec les autorités allemandes sur la question de l'emploi des prisonniers de guerre. Dans le Nord, des rafles et envois forcés apparaissent fin 40. Début 41, des « conversations » économiques franco-allemandes cherchent à concilier le besoin de main d'œuvre des usines allemandes et le besoin de travail des ouvriers français, tandis que se poursuivent des transferts de prisonniers de guerre vers l'Allemagne.

Mais à la fin du premier trimestre 41, le chômage a disparu du fait des commandes allemandes, remplacé par une importante hausse des prix, le blocage des salaires et les rationnements alimentaires qui pèsent lourdement à leur tour sur la condition ouvrière. Le manque de main d'œuvre commence à se faire sentir. Au deuxième trimestre cesse dans le Nord le recrutement forcé pour l'Allemagne, tandis que se met en place un recrutement de volontaires, ainsi que la réquisition de conducteurs.

Au dernier trimestre 41, la Charte du Travail est bien accueillie par les patrons, mais froidement par les ouvriers en zone occupée.

**Michel Cointepas, chargé de mission au comité d'histoire
des administrations chargées du travail**

AOUT 1940, PREMIERE SYNTHESE

(...)

III – Situation agricole

(...)

Les rapports des Préfets sont unanimes à signaler que la difficulté de faire les moissons provient davantage de l'insuffisance d'essence que du défaut de main-d'œuvre.

(...)

DEUXIEME SYNTHESE

(...)

I – Questions économiques

(...)

1- Mesures prises contre le chômage

Il y a environ 330.000 chômeurs dans la région parisienne. Le Secrétaire général de la Main-d'œuvre et des Assurances Sociales s'est préoccupé de l'application immédiate d'un programme de travaux.

a) A Paris, l'achèvement des destructions d'îlots insalubres, l'ouverture de nouveaux chantiers de démolition et la réfection de certains bâtiments donneront du travail aux ouvriers du bâtiment.

b) Une entente a été réalisée avec l'Administration des Eaux et Forêts pour employer des équipes d'ouvriers à l'exploitation forestière ; on pense ainsi procurer du travail à 25.000 peut-être même à 50.000 ouvriers.

c) Enfin, en province, une liste de travaux urgents a été dressée par l'Administration Préfectorale. Le Ministère des Finances a déjà donné son agrément à une première liste de travaux à engager et les Trésoriers Généraux ont été avisés d'avoir à avancer immédiatement les sommes nécessaires.

(...)

Des tracts, dont certains sont de véritables manifestes, sont librement distribués ; « l'Humanité » imprimé sous forme de tracts est répandu à profusion. On m'a signalé la présence à Paris des anciens chefs du mouvement communiste : THOREZ et DUCLOS. M. MILLION, Secrétaire Général de la Main-d'œuvre et des Assurances Sociales, estime que cette propagande, qui n'est plus contrebalancée par l'influence de la C.G.T., pourrait dégénérer très rapidement en agitation révolutionnaire si des mesures immédiates ne sont prises pour donner du travail aux chômeurs.

(...)

SEPTEMBRE 1940

(...)

III – Questions sociales

(...)

1 – Chômage

Le chômage continue à s'accroître d'une façon inquiétante, notamment dans la Seine. Dans ce dernier département on comptait 267.000 chômeurs inscrits à la date du 7 septembre en augmentation de 11.800 sur la semaine précédente. L'attention du Gouvernement doit être attirée de la façon la plus pressante sur cette situation qui, à l'entrée de l'hiver, doit inspirer les plus graves inquiétudes. Le développement de cet état de choses, s'ils e poursuit en même temps que la mise en application d'un plan de rationnement beaucoup trop dur, conduira certainement à des troubles sociaux qu'aucune mesure de Police ne sera susceptible de réprimer.

Les décisions à prendre devraient porter, d'une part sur les règlements applicables aux chômeurs, et d'autre part sur la résorption du chômage.

La réglementation du chômage doit définir : en premier lieu, qui est considéré comme chômeur, définition qui ne figure encore dans aucun texte ; en second lieu, les droits et les obligations du chômeur, en particulier l'obligation d'accepter toute embauche offerte dans des conditions déterminées ; en troisième lieu, le rôle des groupements professionnels, auxquels devrait incomber la double tâche de classer les chômeurs et de payer les allocations de chômage, dont la charge incomberait d'ailleurs à l'Etat, sauf une fraction restant à la charge du groupement.

La résorption du chômage doit être poursuivie par les moyens propres à donner les résultats les plus rapides ; parmi les mesures qui pourraient immédiatement être mises à l'étude on peut citer : la réquisition par l'Etat des chômeurs célibataires de moins de 30 ans qui seraient répartis dans des camps de travail et l'ouverture de chantiers pour tous les travaux dont le principe a déjà été retenu, notamment en matière de réparations de dommages de guerre incombant à l'Etat ou aux collectivités publiques.

(...)

OCTOBRE 1940

(...)

Chômage – emploi des prisonniers

A - La situation du chômage continue à s'aggraver en Seine et Seine-et-Oise. Contre 250.000 chômeurs inscrits le 31 août, on en relève 284.000 le 21 septembre. Depuis mon dernier rapport le Gouvernement a promulgué plusieurs textes destinés à favoriser la reprise du travail. Mais aucun d'eux, semble-t-il, n'a encore été suivi des décrets d'application ou des conventions particulières préalables à toute exécution. Les résultats ne pourront par conséquent se faire sentir avant longtemps. Il est possible que parmi les causes de cette lenteur regrettable, on doive placer en premier lieu la multiplicité des administrations et services dont l'accord est nécessaire. Je citerai par exemple l'aménagement de la «zone» autour de Paris, oeuvre essentielle d'assainissement et de police, qui se trouve actuellement arrêté par la mise au point d'un texte exigeant le concours de plusieurs Administrations centrales et de la Préfecture de la Seine.

Parmi les mesures de coordination qui paraissent nécessaires, peut-être pourrait-on suggérer notamment la délégation auprès de chaque Préfet par le Ministre de la Production et du Travail d'un ingénieur spécialement chargé d'étudier dans le détail et de résoudre les difficultés économiques ou administratives qui entravent la réouverture de tels chantiers ou de telles usines.

B - Emploi des prisonniers français à des travaux économiques

La mauvaise situation du marché du travail pourrait être encore aggravée prochainement par l'emploi d'une assez grande quantité de prisonniers à l'exécution de travaux d'intérêt public. Plusieurs Préfets de la zone occupée m'ont signalé que les Feldkommandanturen exigent l'établissement de plans de travaux destinés à employer les prisonniers français. Les Autorités allemandes spécifient que les prisonniers devront être nourris et logés et toucher une somme de 10 francs par jour. Bien que ces mesures ne paraissent encore parvenir que d'initiatives locales, elles pourraient avoir des conséquences très importantes si les 400.000 prisonniers (chiffre minimum) demeurés en France étaient effectivement affectés à des travaux économiques.

Il est certain que l'emploi de cette main-d'œuvre aurait pour résultat de diminuer considérablement les possibilités de résorption du chômage «civil», alors que les programmes de travaux demandés par le Gouvernement dans tous les départements n'ont pu aboutir pour l'instant qu'à la diminution d'1/5 environ du nombre des chômeurs.

Par ailleurs cette mise au travail des prisonniers entraînerait une charge supplémentaire pour les Finances publiques puisque le Trésor devra subvenir non seulement à la subsistance des prisonniers et à l'indemnité militaire allouée à leurs familles mais encore au paiement de l'indemnité de chômage des ouvriers civils qui ne pourraient être réemployés. Cet accroissement de charges pour le Trésor français serait d'autant plus fâcheux que d'après la Convention d'Armistice et les Conventions internationales, l'entretien des prisonniers incombe à la puissance qui les détient.

Il ne m'est pas cependant apparu possible de répondre aux demandes allemandes par une fin de non recevoir qui aurait pu entraîner de nouveaux départs de prisonniers en Allemagne. J'ai donc envisagé les formules suivantes :

1 – ne pas aller au-devant des propositions allemandes et ne pas aborder la question dans son ensemble sur le terrain des principes mais se contenter de répondre dans chaque cas particulier aux demandes présentées aux Préfets par les Autorités d'occupation.

2 – répondre favorablement à ces demandes en signalant toutefois les difficultés presque insurmontables que rencontrera l'emploi des prisonniers par contingents importants. Il serait possible par contre d'utiliser efficacement les prisonniers par équipes d'une centaine d'hommes au maximum, en les affectant à des travaux d'équipement rural et en les disséminant dans les différents départements.

3 – profiter des exigences allemandes pour présenter des demandes plus nombreuses de libération ou de mises en congé de captivité en faisant ressortir le meilleur rendement qu'on peut obtenir des travailleurs employés dans leur profession et réinstallés à leur foyer.

J'ajoute que le travail en petites équipes soulève un problème extrêmement délicat. Cette dissémination facilite en effet les évasions. Or, il ne me paraît pas possible de prescrire à la gendarmerie française la recherche de ces évadés et leur remise à l'Autorité allemande.

(...)

DEUXIEME SYNTHESE

(...)

L'attitude allemande

(...)

Par ailleurs, ce n'est pas sans inquiétude qu'on assiste aux efforts entrepris par les autorités allemandes pour obtenir l'appui de l'Administration française au recrutement des travailleurs français pour l'Allemagne où ils seraient employés notamment pour les fabrications de Guerre. Encore à ses débuts, semble-t-il, cette transplantation de la main-d'œuvre poserait évidemment un problème d'extrême gravité.

(...)

2 - Aux graves soucis du ravitaillement, s'ajoute, partiellement pour la population parisienne, l'angoissante question de trouver du travail au seuil de l'hiver.

Il est à craindre que les vastes plans envisagés pour combattre le chômage n'apportent que des solutions partielles au problème. Les grands travaux par exemple ne manqueront certainement pas d'employer de nombreux chômeurs. Mais ceux-ci seront vite remplacés par de nouveaux chômeurs du fait du retour des réfugiés ou de l'emploi des prisonniers en France dans des camps de travail.

Le manque de chefs réalisateurs, capables de surmonter les difficultés nombreuses, de briser les lenteurs administratives et d'apporter des solutions massives et immédiates se fait gravement sentir.

Il faut signaler, enfin, que le chômage de la jeunesse (filles et garçons) et des classes dites moyennes, atteint déjà de façon visible l'armure morale du pays.

Depuis la récente ordonnance allemande dissolvant les associations et les récents mouvements de jeunesse, les jeunes chômeurs ne peuvent même plus trouver dans ces organisations l'aliment d'activité et d'enthousiasme qu'on avait espéré pouvoir leur fournir.

(...)

TROISIEME SYNTHESE

(...)

Etat des esprits en zone occupée

(...)

Par ailleurs, la population se montre, à l'approche de l'hiver, de plus en plus sensible aux misères provoquées par le chômage croissant et aux difficultés –présentes et futures- du ravitaillement : bref, elle est beaucoup plus absorbée par la situation matérielle, déjà mauvaise et qu'elle pressent pire, qu'elle ne s'intéresse aux problèmes de politique générale et à l'œuvre de reconstruction poursuivie par le Gouvernement.

(...)

V – Chômage

Le fait même qu'il ne puisse être rendu compte d'aucun fait nouveau en cette matière, manifeste que la situation sur la gravité de laquelle j'attirais l'attention dans mon dernier rapport, ne s'est pas améliorée.

Je tiens par ailleurs à souligner dès maintenant les graves conséquences que pourrait avoir, s'il venait à s'intensifier, le recrutement de la main-d'œuvre à destination de l'Allemagne.

Si ces envois de travailleurs en Allemagne diminue le chiffre apparent de nos chômeurs, il comportent des inconvénients d'ordre moral et politique sur lesquels il n'est sans doute pas besoin d'insister. Quant à la partie des salaires non dépensés en Allemagne il est certain qu'elle ne pourrait être mise à la disposition des familles restées en France que par imputation sur les sommes versées par nous à l'Allemagne au titre des frais d'occupation.

J'ajoute que certaines dispositions de la loi allemande interdisant de quitter le lieu de travail, pourrait placer les salariés qui accepteraient des contrats individuels dans une situation dont ils ne se doutent pas probablement mais où les Pouvoirs publics ne doivent pas les pousser. Les Préfets ont à cet égard un rôle délicat à jouer.

(...)

A Boulogne-Billancourt, le Comité populaire des Usines Renault, s'est doublé d'un Comité des Usines de Boulogne, sous le prétexte de revendications diverses (salaires, congés payés, indemnités de toutes sortes). Le but de ce Comité est de grouper le plus d'ouvriers possible, sous l'égide du Parti communiste. Chaque nuit, de nombreux papillons sont apposés sur les murs de l'usine Renault. Des tracts sont distribués aux chômeurs par le Comité populaire des chômeurs de Boulogne-Billancourt, qui expose quelles sont leurs revendications. Des numéros spéciaux de l' »Humanité » clandestine se passent sous le manteau. Ces tracts, papillons, pamphlets et journaux attaquent avec violence le Gouvernement.

(...)

NOVEMBRE 1940

(...)

Chômage

La situation ne me paraît pas non plus s'être améliorée en ce domaine.

Les contacts personnels de la Délégation Générale avec les Préfets de la zone occupée ont fait apparaître l'insuffisance de l'exécution des travaux actuellement inscrits dans les programmes, par suite du manque de matières premières et de la pénurie des moyens de transport. Il en est ainsi en matière de bâtiment, d'adduction d'eau, d'électrification rurale, etc...

Il est apparu, au contraire, que la mise en œuvre immédiate de travaux de génie rural pourrait permettre d'employer rapidement un nombre très supérieur de chômeurs. Ces travaux (notamment l'entretien des chemins ruraux et le désenclavement des communes, l'assainissement des terrains, le curage des rivières, etc...) offrent l'avantage d'employer largement des chômeurs non spécialisés et se prêtent à la décentralisation du travail par petites équipes facilement encadrées. Ils peuvent même éventuellement conduire à un retour à la terre.

C'est pour favoriser cette forme de grands travaux que le Délégué Général a, par une lettre du 2 novembre 1940, saisi les Ministres Secrétaires d'Etat à l'Intérieur et aux Finances de la double suggestion suivante :

- ouvrir de nouveaux crédits d'engagements pour un montant de 200 millions au Ministère de l'Agriculture ;
- déléguer aux Préfets des sommes forfaitaires (de 5 à 20 millions par exemple pour chaque département) pour leur permettre d'ouvrir immédiatement un certain nombre de chantiers.
- Sur leur simple décision, après avoir pris l'avis de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de leur département, les Préfets auraient le choix et la responsabilité des travaux à entreprendre. Ils devraient rendre compte au 1^{er} janvier prochain, par exemple, de ce qu'ils ont décidé et seraient jugés sur la nature des travaux entrepris, le nombre de chômeurs effectivement réembauchés et, ultérieurement, sur les résultats économiques obtenus.

(...)

DECEMBRE 1940

PREMIERE SYNTHESE

(...)

II – Les événements saillants en zone occupée

Certains événements dus aux initiatives allemandes sont infiniment tristes à lire et à relater. Les « dragonnades » de Bourgogne d'abord ; mention en a déjà été faite.

Il s'agit ensuite du sort des prisonniers de guerre restés en France.

Nombre d'entre eux avaient été répartis comme main d'œuvre agricole dans diverses exploitations de la zone occupée ; ils y rendaient de grands services et menaient une vie relativement heureuse... Pour certaines raisons (sans doute besoin de travailleurs en Allemagne et évasions), les autorités allemandes ont décidé de les regrouper dans de grands camps, soit pour les y mieux surveiller, soit bien souvent pour les expédier de là sur l'Allemagne. A cette occasion, de nombreux manquants n'ont pas répondu à l'appel : plus de 3.000 dans le seul département de l'Yonne. Qu'on songe aux pensées qui ont étreint ces Français voyant ainsi leur captivité devenir plus sévère, au moment où certaine presse inspirée laissait espérer un adoucissement de la condition des Prisonniers de Guerre ! Cette décision entraîne également de grandes inquiétudes dans les milieux qui s'occupent des questions agricoles : on s'y demande comment tous ces bras qui avaient été si utiles pour les travaux d'automne seront remplacés.

*
* * *

Les autorités allemandes ont besoin de main d'œuvre. Le transfert en Allemagne des prisonniers de guerre le montre ; mais ce n'est là qu'un des moyens imaginés pour satisfaire un appétit sans mesure.

Il faut de la main d'œuvre en France non seulement dans les usines qui tournent de plus en plus à leur profit mais pour les chantiers qu'ils ont ouverts : naturellement, ils n'hésitent pas à débaucher des ouvriers en leur offrant des hauts salaires. Dans l'Oise, l'exemple suivant est cité ; alors que dans le bâtiment, un ouvrier spécialisé est payé 6f,50 de l'heure, les autorités d'occupation offrent aux manœuvres de 8 à 10 frs de l'heure.

Mais cette intervention sur le marché du travail est peu de choses à côté de ce qui se passe dans les départements du Nord. On se rappelle que, dès novembre, les allemands avaient commencé à recruter partout des ouvriers pour aller travailler en Allemagne. Le recrutement volontaire pratiqué un peu partout avait donné des résultats très faibles.

Aussi les autorités occupantes semblent-elles avoir brusquement décidé de se livrer « à une véritable prospection des ouvriers de la région du Nord et du Pas-de-Calais dans le but de les expatrier, de gré ou de force, vers l'Allemagne ».

Voici un exemple de rafle :

« C'est ainsi qu'à Lille, 300 hommes mobilisables ont été arrêtés à la sortie des cinémas puis invités, après vérification de leurs cartes d'identité et sous menace de graves sanctions à l'encontre de leurs familles en cas de défaillance, à se présenter à la gare de Lille en vue d'un embarquement pour l'Allemagne ».

Les interventions des autorités préfectorales et des inspecteurs du travail afin d'empêcher l'envoi en Allemagne d'ouvriers contre leur gré ont eu parfois du succès ; le plus souvent, les démarches entreprises ont été vaines.

Les opérations de recrutement qui englobent tous les hommes déjà mobilisables sont entreprises ici et là. Le fait est signalé dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes.

Les hommes mobilisables ont été convoqués à la Kommandantur, y ont subi une visite médicale, ont été photographiés et ont reçu une plaque d'identité portant un numéro et l'indication Frontstalag de sorte que la population masculine, d'âge mobilisable, est considérée en totalité sans distinction comme prisonnière de guerre, et, comme telle, susceptible d'être à tout moment rassemblée à toutes fins que désirerait l'autorité allemande ».

Certains recoupement permettent de penser que l'on voudrait ainsi recruter 120.000 ouvriers français ; devant la résistance des autorités responsables et de la population, la réalisation de ce projet a subi un temps d'arrêt. Toutefois, des délégations allemandes ont annoncé leur intention de visiter les établissements métallurgiques et les questionnaires à remplir par les industriels permettent de penser que la main d'œuvre indispensable serait seule laissée en France (en calculant sur des semaines de 60 heures) tandis que l'excédent ainsi dégagé serait embauché dans des entreprises allemandes.

Est-ce donc qu'il faut comprendre que tous les hommes de la zone occupée sont des otages, peut-être des esclaves aux mains des vainqueurs ?

(...)

Mais, peu à peu, le sentiment national revenait autour d'un Chef aimé et respecté, tandis que le malentendu de la « collaboration » se dissipe ; on comprend mieux de quoi il s'agit. Conformément aux directives venues d'en haut, on se remet au travail, on accepte de s'engager dans la voie ouverte ; le nombre des chômeurs masculins diminue ; l'activité industrielle renaît, stimulée surtout par les commandes allemandes ; la terre, moins délaissée, fait l'objet de plus de soins et, malgré toutes les traverses, l'espérance d'un retour à des conditions matérielles plus saines apparaît.

(...)

DEUXIEME SYNTHESE

(...)

A – Situation d'ensemble dans la zone occupée

(...)

On note d'autre part une légère reprise dans quelques entreprises et les premiers essais de la lutte contre le chômage commencent à se faire sentir. Mais ce léger redressement risque d'être compromis par des fermetures prochaines d'établissements dont les ressources en matières premières s'épuisent.

(...)

Programme de travaux contre le chômage – Constructions provisoires

L'élaboration du programme de travaux contre le chômage, prévu par la circulaire télégraphique du 8 juillet 1940, s'est poursuivie. Les travaux autorisés dans les départements de la zone occupée dépassent actuellement un milliard de francs ; les avances correspondantes de l'Etat atteignent environ 500 millions.

Dans la plupart des départements intéressés, l'exécution effective de ces travaux, dont la caractéristique essentielle était de pouvoir commencer sans délai, d'avoir une durée limitée et d'utiliser beaucoup de personnel, est entamée. Le Service des travaux est actuellement rattaché au Commissariat de la lutte contre le chômage.

Il convient de noter que, trop souvent, le manque de matières premières empêche ou ralentit l'exécution des travaux prévus. D'une façon générale, il semble y avoir un manque de coordination entre les programmes de grands travaux étudiés par les différents départements ministériels ou par des collectivités locales. Une coordination serait extrêmement utile en ce qui concerne surtout les attributions de matières premières nécessaires pour ces travaux.

Le service des Constructions provisoires a poursuivi son activité en recensant les besoins en baraquements des divers départements et en en organisant le transport à partir du lieu de production et la dispersion dans chaque département vers les points d'utilisation des baraquements. Ces baraquements bénéficient d'une priorité de transport par chemin de fer. Des fonctionnaires spécialisés ont été détachés auprès des Préfets des départements intéressés pour assurer la réception, la mise en magasin, le transport jusqu'au lieu de destination et le montage des baraquements. Le Service des Constructions provisoires est, par ailleurs, en relations avec les autorités allemandes qui s'adressent à lui pour les commandes de baraquements des troupes d'occupation.

(...)

JANVIER 1941

(...)

I – Situation générale

(...)

Malgré toutes les difficultés qu'elle a à résoudre, l'industrie française maintient sensiblement le niveau de son activité. Les stocks de matières premières ne sont pas encore entièrement épuisés et les usines ont pu continuer à fonctionner dans les conditions comparables à celles du mois précédent. Il y aurait même une légère reprise dans quelques entreprises mécaniques. Il en résulte que le nombre des chômeurs, loin de croître, demeure en légère régression. Il est à craindre, par contre, que par suite du gel des canaux, de nombreux établissements soient mis dans l'obligation de procéder à une fermeture momentanée par suite du manque de combustible.

(...)

III – Autres questions économiques

(...)

Journée continue

L'expérience de la journée continue, commencée le 25 novembre, est toujours poursuivie. On trouvera en annexe les résultats du référendum effectué à ce sujet en fin décembre, ainsi que les suggestions recueillies sur les améliorations qu'il conviendrait d'apporter au procédé adopté pour donner satisfaction aux quelques observations que l'expérience a provoquées.

(...)

Questions plus particulièrement traitées par le ministère de la production industrielle

1) Affaires donnant lieu à des relations avec les Autorités allemandes

Les Services du Secrétariat Général de l'Industrie et du Commerce Intérieur sont intervenus à diverses reprises pour obtenir la levée de séquestres d'usines qui ont pu reprendre leur travail et résorber ainsi partiellement le chômage. A signaler, également, quelques interventions au sujet d'enlèvements de matières non ferreuses qui ont permis de réduire l'importance de ces enlèvements.

(...)

V – Attitude des autorités d'occupation

(...)

E – REGIME DES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS

Il a été signalé que le Représentant du Ministère de l'Intérieur à la Délégation avait rendu visite au Général Niehof auquel les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont subordonnés. Ces départements sont soumis à un régime particulièrement sévère et ont à supporter des traitements que ne connaissent pas les autres parties du territoire. Il convient de mentionner en particulier l'envoi forcé de travailleurs en Allemagne et les rafles d'habitants effectuées au cours de la vie journalière au titre d'arrestations d'otages.

Il a été obtenu, à la suite de cette visite, que certains tempéraments seraient apportés au régime antérieur. La Délégation Générale a déjà été avisée que les deux derniers tiers de l'amende infligée aux mineurs qui avaient chômé à l'occasion du 11 novembre leur étaient remis, mesure qui a produit un gros effet dans les milieux ouvriers de la région.

FEVRIER 1941

(...)

I – Situation générale

(...)

D'autre part, les rafles d'ouvriers dans le Nord de la France et leur envoi en Allemagne, la préparation par certaines autorités locales du recensement des hommes de 18 à 45 ans et de la Jeunesse à partir de 14 ans, toutes ces mesures dont la population ne comprend ni le sens ni la portée, au sujet desquelles les bruits les plus fantastiques sont colportés par d'habiles propagandistes, déterminent un malaise grandissant, occasionnent des départs massifs de jeunes gens pour la zone libre et ne créent pas en tous cas la confiance qui serait à la base d'une collaboration sans arrière pensée.

(...)

Malgré toutes les difficultés qui paralysent l'activité économique et en dépit de disette de matières premières qui sévit dans l'industrie, le nombre des chômeurs n'augmente pas et marque toujours une certaine tendance à décroître.

(...)

II – Questions économiques et sociales

(...)

E – POURPARLERS INDUSTRIELS FRANCO-ALLEMANDS

De très importantes conversations économiques franco-allemandes se sont déroulées dans la seconde quinzaine de janvier à Paris. La question principale soulevée a été celle d'accords éventuels concernant la métallurgie légère. Bien qu'aucun texte à ce sujet n'ait été signé jusqu'à ce jour, des questions de principe ont été débattues. Un premier point s'est imposé à l'attention commune : l'ouvrier allemand, par suite des circonstances actuelles, doit fournir un effort considérable. L'industrie allemande trouve de sérieuses difficultés à répondre entièrement aux besoins de la production pour sa population civile. Par contre, l'ouvrier français travaille trop peu d'une façon générale et, malheureusement, souvent pas du tout.

Un premier but paraît donc pouvoir se dégager de ces conversations : celui d'envisager une péréquation du travail ; l'Allemagne transférerait un certain volume de commandes à l'industrie française qui, après avoir satisfait aux nécessités de notre marché intérieur, pourrait consacrer son excédent de production aux besoins actuels de l'Allemagne.

Un autre but de notre augmentation de nos fabrications serait la mise à notre disposition, par les organismes allemands de matières premières supplémentaires dont nous avons le plus grand besoin. Grâce au système de cette production supplémentaire dont le volume serait déterminé ultérieurement, il serait possible probablement d'obtenir, des Autorités allemandes, la mise en congé de différents éléments de cadres (ingénieurs, techniciens) ainsi que d'éléments ouvriers (spécialistes) actuellement détenus en Allemagne.

(...)

H – LUTTE CONTRE LE CHOMAGE DANS LA REGION PARISIENNE

On trouvera en annexe (annexe II) un exposé des conditions dans lesquelles la lutte contre le chômage a été organisée dans la région parisienne, ainsi qu'un aperçu des premiers résultats obtenus.

(...)

IV – Attitude des autorités d'occupation

(...)

F – RECENSEMENT DES HOMMES MOBILISABLES

Le bruit a couru avec persistance dans la zone occupée au début de l'année que les Autorités allemandes allaient procéder prochainement à un recensement général des hommes âgés de 18 à 43 ans. Il en est résulté une émotion profonde dans la population et des tentatives de passage en zone libre et en Angleterre qui se sont soldées par de nombreuses arrestations et des accidents mortels.

La Délégation Générale est intervenue auprès des Autorités d'occupation pour obtenir des renseignements sur les intentions du Commandement allemand à ce sujet. Il lui a été officiellement affirmé qu'il n'était pas, et n'avait jamais été, dans les intentions du Commandement allemand de procéder à un tel recensement. Un communiqué était en même temps (29 janvier) publié dans la presse.

Diverses indications laisseraient cependant supposer que l'impression de cartes individuelles et d'affiches a été préparée, et un recensement a déjà été opéré dans le département de l'Allier. Il conviendra d'attendre, pour se prononcer à ce sujet, les résultats des enquêtes qui sont en cours.

Il est, par contre, établi que des hommes, dont les Autorités allemandes discutent la régularité de la démobilisation, ont reçu des instructions et des plaques d'identité leur précisant un camp de prisonniers à rejoindre le jour où un ordre leur sera donné à ce sujet.

Dans une localité, une partie du personnel mobilisable d'une usine a été arrêtée et dirigée sur un camp de prisonniers de Metz.

Ces faits s'étant passés dans le département du Nord qui échappe à l'autorité de Paris, la Délégation Générale a transmis le dossier à la Délégation française de Wiesbaden pour que la Commission d'Armistice en soit saisie.

(...)

C – TRANSFERTS EN ALLEMAGNE DES PRISONNIERS DE GUERRE

D'importants transports vers l'Allemagne de prisonniers de guerre français ont encore eu lieu au cours des dernières semaines. Les effectifs réunis en France, qui étaient tombés d'un nombre compris entre 600 et 800.000 à la fin de l'été à 250.000 aux derniers jours de décembre, sont actuellement inférieurs à 140.000.

D'après des renseignements donnés aux Services des Prisonniers de Guerre par des officiers allemands, il résulte que ces départs auraient pour cause essentielle le nombre des évasions. Dans ces conditions, les Allemands ne conserveraient en France occupée que des détachements de travailleurs, c'est à dire le personnel nécessaire aux travaux et corvées de l'Armée d'occupation, et les indigènes qui doivent être regroupés dans un délai plus ou moins long au sud de la Loire.

Les camps évacués ne sont cependant pas supprimés. Faut-il faire un rapprochement entre ces faits et les bruits de recensement de mobilisables mentionnés en paragraphe précédent ? Rien ne permet de se prononcer à ce sujet.

Certains de ces camps évacués doivent être prochainement utilisés comme camps de passage, tel le camp de Chalon qui a reçu dernièrement 1500 sanitaires libérés d'Allemagne et en recevra encore 6 à 8.000 dans les jours à venir.

MARS 1941

I – Situation générale

L'autorité allemande ajoute à ses exigences des réquisitions constantes de main-d'œuvre et de conducteurs de véhicules automobiles qu'elle emploie d'une façon générale dans le cadre de l'organisation Todt, à des travaux exécutés en Bretagne pour la poursuite des opérations militaires.

Devant cette attitude allemande, une importante partie de la population des territoires occupés se raidit dans une attitude d'hostilité au vainqueur. Privée de tout contact tangible, depuis l'Armistice, avec le Gouvernement de la France, ne pouvant pratiquement entrer en relation avec la zone libre, elle se replie sur elle-même avec le sentiment qu'elle est oubliée par ceux qui ne subissent pas l'invasion. Le désarroi des esprits déjà signalé n'a fait que croître, en particulier dans les milieux ouvriers du Nord et de la région parisienne où une propagande communiste intense ne cesse de s'exercer.

Dans le domaine économique, la situation n'a pas sensiblement évolué. Malgré le ralentissement progressif de l'activité dans de nombreuses branches, le chômage total ne croît pas et demeure même en légère régression. Mais le travail à durée réduite ne fournit à ceux qui s'y trouvent forcés que des ressources limitées alors que le prix de la vie croît régulièrement.

II – L'occupation allemande

A – REQUISITION DE MAIN-D'ŒUVRE

Les Préfets des départements faisant partie du District B (Ouest et Bretagne) ont reçu l'ordre en février de mettre chacun de 500 à 1.000 ouvriers spécialistes à la disposition de l'organisation TODT pour être employés sur les chantiers de Brest, Lorient et St-Nazaire qui sont, en effet, des zones où se produisent des opérations de guerre. L'ordre a été en même temps donné de fermer les chantiers de lutte contre le chômage employant des ouvriers du bâtiment. Les protestations élevées par les Préfets auprès des autorités locales sont demeurées sans effet. Le Secrétaire Général de la Main-d'œuvre et des Assurances Sociales est aussitôt intervenu auprès des autorités allemandes. Il a cependant obtenu que les chantiers de lutte contre le chômage soient maintenus. Les négociations sont poursuivies par M. Lehideux, Commissaire à la lutte contre le chômage, qui cherche à faire remplacer la main-d'œuvre française par des travailleurs d'autres origines.

L'embauchage d'ouvriers à destination de l'Allemagne a en même temps repris sur une grande échelle. Il s'en faut de beaucoup que tous les ouvriers embauchés soient volontaires. Les services allemands choisissent qui leur convient parmi les hommes inscrits au chômage et il est difficile à ceux-ci de se dérober aux injonctions qui leurs sont adressées. Il en résulte que les chômeurs français appréhendent maintenant de se faire inscrire aux fonds de secours.

B – REQUISITION DE MOYENS DE TRANSPORT ET DE CONDUCTEURS

Les réquisitions de main-d'œuvre indiquées ci-dessus ont été accompagnées de réquisitions de camions et de conducteurs au profit, semble-t-il, de la même organisation TODT en Bretagne. Elles ont eu lieu plus spécialement dans les départements du District C (Dijon).

Les autorités allemandes prétendent exercer ces réquisitions en application d'une ordonnance du 4 janvier obligeant les Préfets à prévoir dans leur département l'organisation d'un « Service du Roulage » susceptible de satisfaire en tout temps aux besoins vitaux de transport qui peuvent se manifester.

La Délégation française pour les communications à Paris a entrepris des démarches tendant à obtenir qu'il soit mis fin à ces applications abusives de l'ordonnance du 4 janvier qui dépasse les droits auxquels peut prétendre la puissance occupante.

AVRIL 1941

(...)

II. Questions économiques

(...)

L'insuffisance de la ration de pain est péniblement ressentie, surtout par les travailleurs manuels, agricoles ou industriels. Le coût extrêmement élevé des légumes continue à faire l'objet des récriminations générales.

(...)

4. Industrie.

On peut noter çà et là quelques améliorations locales. Dans les Ardennes, le nombre des établissements industriels qui ont recommencé à fonctionner est d'environ 170, occupant un total de 8.500 ouvriers. A la suite de pourparlers engagés entre les représentants industriels du département et les autorités allemandes, plusieurs centaines d'ouvriers métallurgistes viennent d'être autorisés à rentrer pour assurer la remise en état des usines de la vallée de la Meuse. Dans le Calvados, l'activité des mines a repris depuis le 21 mars, date à laquelle les transports prévus pour la Hollande et l'Allemagne ont pu s'exécuter normalement. Dans la Charente, la Papeterie d'Angoulême a été transférée à une société civile qui peut désormais l'exploiter et qui a rappelé jusqu'à présent 650 ouvriers. En Meurthe-et-Moselle l'arrivée de plusieurs trains d'ouvriers venant de la zone libre a porté à plus de 10.000 les effectifs dans la région de Longwy-Villerupt. La Société des Aciéries de Micheville a repris une partie importante de ses fabrications et 600 ouvriers environ ont été embauchés. Les usines de Pompey, qui fonctionnent pour le compte de l'autorité allemande, se rapprochent sensiblement de leur production du temps de paix. Par contre, les Hauts Fourneaux de Pont à Mousson envisagent une réduction prochaine de leur production. Dans la Sarthe, la situation de l'industrie automobile est très satisfaisante ; les entreprises de réparations travaillent en presque totalité pour les autorités d'occupation. Les usines Renault et Gnome et Rhône sont remises en route. Les autres entreprises du département maintiennent sensiblement leurs effectifs de 1938 ; la durée hebdomadaire moyenne du travail passe de 36 à 39 heures.

Dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, l'industrie lainière est absorbée jusqu'à concurrence de 75% environ par la production à destination de l'Allemagne, pourcentage en progression constante. Le nombre d'ouvriers occupés est d'environ 30.000 contre 50.000 en 1938. La moyenne des heures de travail est de 25 1/2 par semaine dans l'industrie du coton. L'activité effective par rapport à 1938 est d'environ 36 %.

En ce qui concerne le charbon, la production nette journalière qui était de 107.000 tonnes en septembre 1939, de 120.000 en avril 1940, de 81.000 en septembre 1940, était, au mois de mars, d'environ 93.000. L'extraction nette qui s'était élevée à 3.130.000 tonnes en avril 1940, s'est établie à 2.420.000 en mars 1941 ; le rendement par tonne du fond qui était de 1.300 k en avril 1940, n'a été en mars 1941 que de 1.041 kg. Le personnel au 31 mars 1941, est d'environ 143.000 travailleurs. La question du ravitaillement des mineurs est toujours aussi délicate. Un certain nombre de grèves ayant comme motif l'insuffisance de nourriture, se sont produites dans trois fosses des mines d'Anzin du 11 au 15 avril 1941. Quant aux stocks, ils sont maintenant à peu près épuisés.

5. Agriculture.

(...)

Par contre, un gros effort a été tenté, d'une manière générale, pour augmenter les emblavements. Dans l'Allier, on estime que les surfaces occupées par l'avoine et l'orge de printemps, dépassent d'environ 20 % celles de l'année précédente. Dans la Haute-Marne, les ensemencements de blé atteignent 40.000 Ha alors que l'année dernière, ils n'étaient que de 30.000 Ha ; dans le Nord, on peut estimer à 10 % l'augmentation des emblavements en blé par rapport à la campagne 39-40. On escompte une augmentation de 10 à 15 % des emblavements secondaires. Dans la Sarthe, les surfaces d'emblavement en blé ont été considérablement augmentées par rapport à celles de l'année précédente. Il en est de même en Seine-et-Marne et en Vendée.

Cet effort est d'autant plus méritoire que les difficultés éprouvées par les agriculteurs restent grandes. La pénurie de main-d'œuvre est particulièrement sensible. Dans un grand nombre de départements, la main-d'œuvre agricole a tendance à se porter vers l'industrie et principalement vers les chantiers de l'armée d'occupation, où les salaires sont très élevés. Dans la partie Nord de l'Aisne, 10 % de la main-d'œuvre fait défaut par suite de l'absence des prisonniers non rentrés et cette situation s'annonce comme très fâcheuse pour la moisson, si des remèdes énergiques ne sont pas appliqués avant cette époque. Dans le Pas-de-Calais, il résulte d'une enquête récente effectuée auprès des maires que près de 12.000 agriculteurs et ouvriers agricoles de ce département sont actuellement prisonniers de guerre en Allemagne ou en France. Ces chiffres suffisent à indiquer que les besoins de main-d'œuvre agricole sont importants et que les femmes et les enfants des prisonniers de guerre doivent faire face à une situation très difficile. Le Préfet d'Arras signale d'ailleurs à ce sujet que les autorités allemandes de Bruxelles auraient donné leur accord à la venue d'ouvriers saisonniers belges dans la zone interdite. En Seine-et-Marne, le Préfet est intervenu énergiquement à plusieurs reprises afin d'empêcher les ouvriers agricoles de quitter leurs employeurs pour aller s'embaucher sur les chantiers de travaux publics et de routes. Cependant, le nombre des ouvriers occupés à ces travaux par les Ponts et Chaussées est passé de 1.400 en mars à 2.500 en avril.

La disproportion existant entre les salaires industriels et les salaires agricoles cause à juste titre une très grande inquiétude parmi les agriculteurs. Il est indispensable de la voir diminuer, afin de retenir la main-d'œuvre à la terre et de récupérer dans la mesure du possible pour l'agriculture les travailleurs nécessaires. Dans le Nord, les milieux compétents estiment que le taux des salaires agricoles devait être élevé de 30 à 35 % afin d'assurer à cette catégorie d'ouvriers un salaire équivalent à celui des ouvriers non agricoles habitant les campagnes. L'emploi des chômeurs venus des villes pour les travaux agricoles semble toujours, du moins dans certaines régions, se heurter à d'assez vives appréhensions. Les agriculteurs ne font pas un accueil très favorable à cette main-d'œuvre improvisée. Ils estiment qu'ils paieront toujours trop cher le concours que pourront leur apporter des hommes inexpérimentés et inadaptés.

(...)

IV. Questions sociales

1. Main-d'œuvre - Chômage - Grands Travaux

La question des salaires continue à faire l'objet de l'angoisse générale. La hausse du prix de la vie permet de plus en plus difficilement aux ouvriers de faire face aux charges nouvelles qui leur incombent. Le danger est d'autant plus grand que les prix très élevés payés par les autorités allemandes attirent dans leurs chantiers de nombreux ouvriers qui abandonnent de ce fait les entreprises françaises et même les travaux agricoles. Ces entreprises essaient de lutter en employant toutes sortes de procédés, tels que paiement d'indemnités à des ouvriers n'habitant pas les localités où ils sont employés, casse-croûte, prise en charge par le patron de la part ouvrière des Assurances sociales, primes, changement de classe, etc.. Mais ces procédés, outre qu'ils aboutissent à une augmentation contraire à la législation en vigueur, qui interdit la surenchère, conduisent à une injustice sociale et à des profits exagérés pour tous les ouvriers non spécialisés alors que les ouvriers spécialisés restent aux mêmes salaires. Le déséquilibre est en outre accentué du fait que, dans les chantiers allemands, les ouvriers travaillent 60 à 70 heures par semaine, alors que, pour les travaux français, la règle des 42 heures par semaine reste appliquée. On doit toutefois signaler à ce sujet que, dans l'Eure-

et-Loir, les autorités allemandes ont pris une ordonnance d'unification des salaires pratiqués dans les entreprises françaises et allemandes, qui a donné des résultats satisfaisants. Il devient maintenant plus aisé, dans ce département, d'empêcher la fuite de la main-d'œuvre agricole vers les chantiers allemands. Dans l'Indre-et-Loire, l'indice départemental du coût de la vie en mars 1941 s'établit à 180 % au lieu de 125 % en août 1939 et monte sans cesse ; ainsi s'accroît un décalage très net entre le coût de la vie et le taux des salaires. Les conséquences de cet état de choses sont évidentes ; c'est une source de réclamations et de revendications souvent justifiées et qu'on ne peut satisfaire ; de là un climat favorable aux critiques contre le Gouvernement et à la propagande communiste.

Les Préfets continuent à souligner la diminution du chômage. Dans le Calvados, par exemple, le nombre total des chômeurs a été, dans le courant d'avril, de 2.000 contre 4.250 le mois précédent. Dans le Pas-de-Calais, on ne compte plus aujourd'hui que 17 chômeurs hommes secourus. En Seine-et-Marne, le nombre des chômeurs, qui s'élevait à la fin de mars à 1.400, n'est plus maintenant que de 700. En Seine-et-Oise, le nombre des chômeurs secourus ne dépasse plus 30.000.

Toutefois, le chômage féminin apparaît plus difficile à résorber que le chômage masculin. C'est ce que signale en particulier le Préfet d'Ille-et-Vilaine, qui indique en outre que, parmi les ouvrières chômeuses, on compte de nombreuses femmes de prisonniers de guerre qui tiraient de leur travail leurs seuls moyens d'existence. De même, en Meurthe-et-Moselle, les industries féminines sont particulièrement affectées par le manque de matières premières, textiles, cuirs, peaux, notamment, et les restrictions alimentaires ne permettent guère de confier à des femmes certains travaux habituellement exécutés par des hommes.

Le Préfet du Nord insiste sur les nombreuses irrégularités constatées par ses services dans le contrôle et la gestion des fonds de chômage, du fait que les municipalités chargées de la répartition des secours n'apportaient plus en général aucun soin au fonctionnement de ces organismes. En attendant la mise sur pied des Offices de Travail prévus par la loi du 11 octobre 1940, il a jugé indispensable d'organiser ceux-ci dans son département, les dépenses étant provisoirement imputées sur les frais d'occupation.

2. Assistance Sociale - Hygiène.

(...)

L'action du Secours national continue à être très appréciée et a donné les meilleurs résultats, notamment en ce qui concerne l'organisation des soupes populaires et des goûters scolaires. Près de 110.000 repas ont été pris jusqu'au 22 avril dans les soupes populaires organisées à Soissons, Villers-Cotterets, Château-Thierry, Saint-Quentin, Guise, Hirson. Des distributions de vêtements et de literie ont été faites au bénéfice de nombreux nécessiteux. Des travaux à domicile confiés à des femmes seules et des après-midi d'ouvrage apportent une aide précieuse à la lutte contre le chômage.

Le Préfet de la Gironde a constitué plusieurs chantiers de travaux ruraux composés de réfugiés. Cette création régularise la situation de nombreux évacués et présente un avantage matériel pour l'Etat et un avantage moral pour le réfugié lui-même.

(...)

V. Rapports avec les autorités d'occupation.

De nouvelles réquisitions de travailleurs ont été opérées pour le compte de l'organisation Todt, notamment dans la Manche (150) et dans le Calvados (200). A ce sujet, le Préfet du Morbihan signale que l'important contingent de travailleurs provenant de l'extérieur, Français et surtout étrangers, occupé dans son département par des entreprises ressortissant à l'organisation Todt, est composé d'individus pour la plupart de moralité inférieure.

Par suite de leur présence, le nombre de délits s'est accru ; leur répression est difficile, les délinquants ne pouvant être régulièrement atteints, du fait que l'accès à leurs cantonnements ou à leurs chantiers

est en principe interdit par l'autorité allemande et que les intéressés se déplacent fréquemment sans contrôle possible de la police. En dehors des réquisitions proprement dites de main-d'œuvre, l'embauchage d'ouvriers à destination de l'Allemagne se poursuit, en particulier dans le département du nord. Les services du travail allemand se font remettre les listes des ouvriers employés dans les entreprises appartenant aux diverses branches de l'économie. Une fois en possession de ces listes, dont la délivrance est exigée impérativement, et en dépit des protestations ou des réticences, les autorités occupantes font adresser aux intéressés une lettre de convocation comportant une menace de sanctions en cas de défaillance de la part du destinataire. Cette intimidation amène un certain nombre d'ouvriers à signer des engagements qui tendent à les faire considérer comme volontaires mais, jusqu'à présent, il est à remarquer que ceux qui ne se sont pas rendus à la convocation reçue n'ont pas été autrement inquiétés. Le préfet a été, à plusieurs reprises, saisi de protestations émanant de parents dont le fils, encore mineur, avait signé un engagement volontaire pour aller travailler en Allemagne. Il est intervenu aussitôt auprès des services du Travail allemand de l'Oberfeldkommandantur, et le chef de ces services lui a donné l'assurance que des instructions seraient envoyées à ses subordonnés pour éviter que des jeunes gens soient embauchés contre la volonté de leurs parents.
(...)

1. Propagande

En Seine-et-Marne, la propagande communiste a accentué son action, qui s'est souvent manifestée par la diffusion clandestine sur la voie publique et aux abords des usines de journaux interdits (*L'Humanité* et *L'Information de Seine-et-Marne*) et de tracts attaquant violemment le Gouvernement et ses représentants locaux. Les communistes de ce département sont soutenus et aidés par les militants de Paris. Sur le chantier de la Grande Rocade, où sont employés plus de 1.500 ouvriers parisiens, il existe une quantité importante d'éléments extrémistes. Le Préfet a dû faire interner administrativement trois de ces ouvriers, qui avaient essayé de débaucher leurs camarades.

SUPPLEMENT

I – Etat des esprits

(...)

Ce n'est pas à dire, au surplus, que l'état d'esprit soit meilleur chez les travailleurs des villes à qui sont ainsi reprochés leurs « privilèges ». On constate, bien au contraire, un énorme développement du communisme qu'il serait vain de minimiser.

Les conditions mêmes du ravitaillement y sont pour beaucoup car ce n'est pas tout d'avoir droit à une forte ration si l'on ne peut toucher les suppléments que comporte théoriquement cette ration. Or dans beaucoup de cas la pénurie des denrées ne permet pas d'utiliser tous les coupons de rationnement que l'on détient. Par ailleurs, la hausse considérable des prix, notamment sur les légumes, ne permet pas aux ouvriers d'ajouter aux rations contingentées un surcroît d'alimentation et il leur est par ailleurs impossible de se rabattre comme naguère sur des produits bon marché comme la pomme de terre. Enfin alors même que l'ouvrier travaillant à plein gagne un salaire suffisant pour acquérir effectivement toute la ration à laquelle il a droit, il reste que sa famille est soumise au droit commun – on peut dire le droit commun des pauvres gens, particulièrement sévère à un moment où l'argent permet en fait de se procurer à peu près n'importe quoi.

C'est surtout sur cette catégorie sociale que les abus des restaurants de luxe exercent un effet déprimant. Aussi la propagande communiste, qui continue à disposer de moyens surprenants, permettant de faire de certains numéros de « l'Humanité » de petits chefs-d'œuvre de typographie, devient-elle de plus en plus « révolutionnaire » au sens stricte du mot.

Le communisme reprenant ses positions d'avant-guerre prétend exploiter tous les mécontentements en se plaçant sur le terrain d'une opposition systématique. Le Gouvernement est notamment accusé d'être d'accord avec l'Allemagne pour détruire les centres révolutionnaires parisiens en les faisant volontairement mourir de faim sur place. Cette propagande souligne l'effrayant progression de la mortalité à Paris et notamment celle des enfants en bas âge. Elle demande de nouveaux secours pour tous et elle précise inlassablement que l'U.R.S.S. est prête à les envoyer, mais que l'Allemagne et le Maréchal refusent. Ainsi profitant des difficultés du ravitaillement, le communisme pousse les masses vers l'émeute en créant parmi elles une hantise de la mort. Toutes les allusions à la Commune sont extrêmement claires et leur but semble être finalement de provoquer un mouvement de foule en le faisant apparaître comme la seule solution possible pour que les ouvriers ne meurent pas de faim.

II – L'occupation

Les réquisitions de main-d'œuvre pour l'organisation Todt se poursuivent – peut-être à un rythme un peu moins accentué : 5.000 ouvriers sont ainsi rassemblés pour ces travaux dans la région de Lorient. Les réquisitions de camions avec le personnel de conduite ou les recensements en vue de réquisition ultérieure continuent à être pratiqués dans un certain nombre de départements et les négociations menées par le Ministère des Communications et le Colonel Paquin semblent s'être heurtées à une fin de non-recevoir absolue.

Le tout récent bombardement de Lorient, qui a fait plus d'une centaine de morts parmi les ouvriers recrutés par l'organisation Todt (atteignant semble-t-il uniquement des volontaires), manifeste à quel danger sont exposés les travailleurs réquisitionnés et met en lumière la légitimité des protestations qu'avait élevé le Gouvernement français et dont l'administration allemande ne semble pas vouloir tenir compte.

III- Questions administratives et économiques

(...)

2 - Questions économiques

(...)

d) Chômage

Le chômage total paraît, d'une manière générale, en régression de plus en plus nette. Seuls quelques départements accusent encore un nombre de chômeurs importants : 44.000 en Seine-et-Oise, 30.000 dans le Nord. On n'en trouve plus, par contre, qu'environ 1.150 dans le Pas-de-Calais. Quant au partiel, il demeure à peu près stationnaire, quoi qu'en légère diminution en certains endroits.

C'est même parfois le défaut de main d'œuvre qui se fait sentir, notamment dans l'agriculture. Les hauts salaires offerts par les autorités d'occupation contribuent largement à cet état de choses. Le Préfet de Meurthe-et-Moselle signale en outre que cette pénurie de main-d'œuvre est encore aggravée dans sa région par le départ de nombre de nos compatriotes attirés en Moselle et en Allemagne par l'espoir de salaires beaucoup plus élevés que ceux qui sont pratiqués en France.

L'emploi dans l'agriculture de chômeurs venus de grandes villes et notamment de la région parisienne continue de soulever quelques appréhensions.(...)

JUIN 1941

(...)

II – Questions économiques

(...)

1. Ravitaillement

Le Préfet du Nord appelle l'attention sur les difficultés qui se présentent pour la distribution de cartes spéciales de travailleurs lourds et extra-lourds, dont le nombre atteint dans son département, pour le mois de mai, 130.000 environ. Lors de la distribution des cartes, chaque mois, des mouvements dans les usines sont enregistrés. Certains agitateurs exploitent les inégalités créées entre les ouvriers par l'attribution à certains d'entre eux de rations supplémentaires. Partagé entre le souci de limiter dans l'intérêt des approvisionnements le nombre croissant des travailleurs lourds et celui d'éviter les conflits dans les usines, le Contrôleur de la carte a une tâche difficile à remplir.

(...)

4. Industrie

L'industrie ne fonctionne toujours qu'au ralenti par suite du manque de matières premières, de combustible, de lubrifiants et de la difficulté des transports.

Le Préfet des Vosges indique qu'au cours du mois de mai huit usines, occupant plus de 1400 ouvriers, ont été obligées de fermer pour manque de matières premières et que, par suite du défaut de charbon, les industries textiles de son département risquent de se trouver paralysées. Dans certains départements, en particulier dans l'Aube et dans la Somme, de sérieux efforts sont faits pour pallier cet état de choses, en augmentant la production de la tourbe.

La question des salaires demeure toujours aussi critique, en raison de la hausse constante du coût de la vie, et le relèvement des salaires anormalement bas, qui vient d'être décidé par le Gouvernement, n'apparaît en général que comme une mesure, intéressante sans doute, mais n'étant pas de nature à résoudre l'ensemble du problème.

5. Agriculture

Le manque de bras continue à faire sentir ses effets, et les cultivateurs manifestent à l'égard des travailleurs d'origine non agricole, et en particulier des chômeurs venus des villes, une défiance qui fait en plusieurs endroits assez mal augurer de la mise en train du système du service civique rural. Un certain nombre de prisonniers, notamment des Nord-africains, ont été, dans plusieurs départements, mis par les autorités allemandes à la disposition des agriculteurs, mais ceux-ci ne paraissent pas éprouver une très vive prédilection pour cette main-d'œuvre. La disproportion des salaires agricoles et industriels continue à faire l'objet des préoccupations générales.

IV – Questions sociales.

Le chômage continue à diminuer, surtout en ce qui concerne les chômeurs masculins. Dans la Meurthe-et-Moselle, il n'existe plus aucun chômeur, mais seulement 498 femmes chômeuses. Dans le Pas-de-Calais il n'y a plus que 10 chômeurs secourus et 505 femmes. Dans le Calvados, 1945 contre 4250 en mars.

La question des salaires demeure toujours aussi préoccupante. Comme il a été indiqué plus haut, les mesures qui viennent d'être prises au sujet du relèvement des salaires anormalement bas n'apparaissent en général que comme un palliatif insuffisant d'autant que l'absorption de la main-d'œuvre française par les autorités allemandes, qui pratiquent des taux plus élevés, ne cesse pas d'être inquiétante. Le Préfet de la Manche signale à ce sujet que les autorités locales d'occupation lui ont demandé de préparer un nouveau bordereau des salaires, qui serait applicable à la fois sur les chantiers allemands et sur les chantiers français. Le Préfet a fait observer qu'en tout état de cause, ce bordereau ne pourrait entrer en vigueur qu'après accord du Secrétaire d'Etat au Travail.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle mentionne à nouveau les nombreux exodes d'ouvriers spécialisés vers la Moselle et vers l'Allemagne. Ces ouvriers reviennent fréquemment en permission dans leurs familles et tentent de recruter d'anciens camarades pour repartir avec eux. Leur action, jusqu'ici, apparaît toutefois sans grand effet.

Une suggestion déjà indiquée dans le précédent rapport est reprise par certains Préfets, à savoir la suppression, en ce qui concerne les salaires ouvriers, de la contribution nationale extraordinaire, qui aboutirait en fait à une augmentation des salaires, sans cependant présenter les inconvénients qu'aurait un relèvement direct de ceux-ci.

Les jardins ouvriers continuent à connaître le même succès et leur utilité va se marquer efficacement d'une manière plus sensible encore au cours des semaines à venir.

V – Rapports avec les autorités d'occupation

Des essais de recrutement de main-d'œuvre ont été pratiqués dans le Nord, où l'embauchage d'ouvriers à destination d'Allemagne se poursuit; les services du Travail allemand procèdent à une large publicité pour déterminer l'engagement des volontaires. Il semble toutefois que le recrutement de force ait bien été abandonné. Mais, depuis le début du mois, l'administration occupante a imposé des mesures qui ont pour but de permettre un futur recrutement d'ouvriers pour l'Allemagne. Il s'agit, de façon générale, de porter la durée du travail maximum prévue par les textes en vigueur, c'est-à-dire 40 heures pour l'ensemble des établissements, à 48 heures pour les industries du bâtiment et des métaux, ce qui aurait pour contrepartie de rendre disponible un important contingent de main-d'œuvre. L'administration occupante s'est adressée directement à certains chefs d'établissement, en leur enjoignant de libérer une partie déterminée de leurs effectifs et d'établir une liste de la main-d'œuvre utilisable. A cet ordre, la Chambre syndicale de Lille a répondu qu'il lui semblait impossible de faire désigner par les industriels eux-mêmes les ouvriers à libérer. Au cours d'une récente réunion l'administration allemande a fait connaître sa décision qui est la suivante : “ L'ordre du général en chef des troupes d'occupation à Bruxelles doit être exécuté. Toutefois, on ne demandera pas le licenciement des ouvriers en surnombre, mais seulement leur mise à disposition des autorités chargées du recrutement, afin que celles-ci puissent enrôler parmi eux des volontaires“.

En aucun cas ces ouvriers ne seront obligatoirement tenus de s'expatrier. En ce qui concerne la désignation des ouvriers à libérer, l'autorité allemande accepte que les patrons eux-mêmes recherchent les volontaires et les adressent au Commissaire recruteur, à condition que ce nombre de volontaires soit au moins égal à 40% du nombre d'ouvriers primitivement “demandé”.

A Dives (Calvados) un essai de recrutement a également été effectué le 23 mai : 31 personnes, des femmes pour la plupart, ont été convoquées par un officier de la Feldkommandantur. Elles devaient être invitées à aller travailler en Allemagne : 5 personnes se sont présentées, 4 Polonais et 1 Russe.

Des cas analogues sont signalés en Seine-et-Marne et en Saône-et-Loire.

VI - Moral

La propagande communiste a connu une certaine recrudescence, notamment à l'occasion du 1er mai. Elle trouve toujours un terrain particulièrement favorable dans le mécontentement né de l'insuffisance du ravitaillement, des restrictions alimentaires, du contrôle administratif, de la mauvaise organisation de certains bureaux de répartition et groupements corporatifs.

Les événements les plus graves ont été les grèves du Nord et du Pas-de-Calais qui, déjà commencées à Anzin, Denain et Douchy pendant quelques jours du mois d'avril, ont pris une ampleur considérable au cours du mois de juin. Les 4/5ème des mineurs de la région Nord-Pas de-Calais se sont mis en grève à la suite d'une intense propagande communiste et de la distribution de tracts évoquant les difficultés du ravitaillement, l'insuffisance des salaires et "la nécessité de se révolter contre le Gouvernement de Vichy et l'esclavage allemand". Des sanctions sévères ont été prises par les autorités allemandes. Onze mineurs ont été condamnés à 5 ans de travaux forcés et deux femmes, l'une à 3 ans et l'autre à 2 ans et demi de la même peine. D'autre part, l'autorité occupante a prononcé la fermeture de tous les théâtres et des cinémas, la suppression des suppléments d'alimentation accordés aux travailleurs lourds ayant fait grève, l'interdiction aux femmes de sortir de leur domicile une demi-heure avant et après l'entrée ou la sortie des postes de relève dans les mines. Ces mesures rigoureuses ayant produit leur effet, les grèves ont aujourd'hui pris fin. L'administration allemande a fait connaître au Préfet qu'elle ne reculerait devant rien pour les mater à l'avenir. Si de nouvelles répressions devaient intervenir, il serait à craindre que l'ensemble de la population minière, déjà aigrie et fourvoyée par l'agitation communiste, n'englobe dans un même sentiment de haine et l'autorité allemande et l'autorité française.

(...)

JUILLET 1941

(...)

I – Les accords du 7 mai et la zone interdite

(...)

Tandis que persiste et que s'aggrave même peut-être l'isolement de la zone interdite par rapport au reste du pays, on note une extension extrêmement inquiétante de l'activité de l'organisme allemand dénommé « Ostland ». Il s'agit d'une entreprise théoriquement privée, mais dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle jouit de l'appui des Autorités d'occupation. Sous le prétexte d'améliorer le rendement agricole des régions où elle s'installe, elle procède à une véritable expropriation des cultivateurs français.

Cet organisme, qui a antérieurement procédé à l'exploitation d'importants territoires agricoles en Pologne, s'est fait progressivement attribuer la gestion par l'Autorité militaire allemande d'un grand nombre d'entreprises rurales dans les départements de la zone interdite...

(...)

Les ouvriers, les chefs de culture sont conservés, avec des salaires très supérieurs aux taux français et de nombreux avantages en nature.

(...)

Les fermes de l'Ostland ont également reçu de la main d'œuvre étrangère retirée de certains départements côtiers, des équipes importantes de prisonniers de guerre et de chevaux considérés comme butin de guerre.

(...)

II – Ravitaillement

La situation à cet égard continue à être extrêmement mauvaise. Elle s'aggrave de semaine en semaine. La psychose de famine, à laquelle mon précédent rapport faisait allusion, gagne en profondeur et s'étend à de nouvelles régions.

Cette situation conjuguée avec le blocage des salaires entraîne une sous-alimentation de plus en plus grave pour toutes les personnes ne disposant que de ressources moyennes ou modestes et notamment pour la masse des travailleurs et des petits fonctionnaires.

(...)

III – L'occupation allemande

Parmi les réactions de la population il faut faire une place à part à la récente grève dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Cette grève s'est déroulée dans la semaine du 1^{er} au 8 juin et a été pratiquement totale. Il semble bien que la véritable cause en soit l'agitation communiste se conjuguant avec la propagande gaulliste.

Les terribles difficultés du ravitaillement, plus sensibles encore dans les centres industriels et miniers du Nord que dans le reste du pays, incitent évidemment la population ouvrière à des solutions de désespoir. Par ailleurs la haine de l'occupant pousse la population à des manifestations même sans issue. Ces sentiments sont entretenus par la radio anglaise qui exerce une influence particulièrement profonde dans les départements du Nord. Quelque temps auparavant les Anglais étaient venus bombarder, d'ailleurs sans résultat, certains points des districts miniers, notamment la centrale des mines de Bruay et celle de Bouvry. Une grève générale des mineurs réalise l'objet recherché beaucoup plus efficacement que l'action de l'aviation anglaise. Beaucoup d'ouvriers mineurs croyaient faire œuvre de bon Français en faisant grève, ceux qui voulaient travailler étaient traités par leurs camarades

de mauvais Français. Les Autorités allemandes ont placardé des affiches rappelant l'interdiction de cesser le travail et faisant connaître en même temps les condamnations qui frappent un certain nombre des principaux meneurs (11 condamnations à 5 ans de travaux forcés, 2 femmes condamnées à 3 et 2 ans de travaux forcés). 300 hommes et 150 femmes auraient récemment été embarqués pour la Belgique. Dès le début du mouvement, les Allemands avaient d'ailleurs menacé de déportation ceux qui ne reprendraient pas le travail ; les anciens prisonniers de guerre libérés ont alors cessé les premiers la grève sans rencontrer d'opposition de la part de leurs camarades. Dans certains centres, les boucheries ont été « invitées » à ne délivrer de viande qu'aux consommateurs munis d'une autorisation de la Kommandantur – laquelle était évidemment refusé aux grévistes. La reprise du travail qui est totale depuis le 19 juin n'en coïncide pas moins avec une baisse sensible du rendement qu'on évalue à environ 15%. Des pourparlers sont actuellement en cours entre la Direction des Mines, les représentants ouvriers et les Autorités d'occupation pour améliorer ce rendement.

(...)

La grave question de l'embauchage de main d'œuvre à destination de l'Allemagne continue à se poser avec la même acuité. Cet embauchage revêt tantôt la forme de réquisition proprement dite de main d'œuvre, notamment en ce qui concerne le personnel de conduite des véhicules automobiles requis pour usage et qui doivent souvent assurer en convoi des missions dans des zones guerre (notamment Nord et Bretagne). La S.T.C.R.P. a actuellement 246 agents ainsi « mis à la disposition » en même temps que les autobus de cette société.

Tantôt il est recouru à l'intimidation. Ainsi dans le département du Nord les services du travail allemands se font remettre les listes des ouvriers employés dans les différentes entreprises, la délivrance de ces listes est exigée impérativement et en dépit de toutes les protestations ou réticences. Une fois en possession de ces renseignements les Autorités occupantes font adresser aux intéressés une lettre de convocation comportant une menace de sanction en cas de défaillance du destinataire. Ce procédé amène un certain nombre d'ouvriers à signer des engagements qui tendent à les faire considérer comme volontaires. Mais comme par ailleurs ceux qui ne répondent pas à la convocation n'ont pas été inquiétés il est facile aux Autorités allemandes de répondre qu'il ne s'agit nullement d'une contrainte. De même à Paris et dans la banlieue parisienne il ressort d'un certain nombre de renseignements de source sûre que des employés de mairie donnent à entendre aux chômeurs que non seulement leurs secours de chômage, mais également leur carte d'alimentation leurs seront retirés s'ils n'acceptent pas le travail qui leur est offert en Allemagne.

(...)

Presse

Le problème des salaires et du syndicalisme suscite une polémique entre « Les Nouveaux Temps » (Luchaire), « L'œuvre » (Déat) et « Aujourd'hui » (Suarez).

Jean Luchaire estime que le maintien d'un syndicat ouvrier en face d'un syndicat patronal prolonge la lutte des classes qui a conduit le pays au désastre. Il souhaite qu'un organisme nouveau représentant patrons et ouvrier se substitue aux organisations précédentes qui ont fait faillite.

Pour Marcel Déat, le problème dépasse l'action patronale et les revendications ouvrières : c'est au Gouvernement d'agir. A l'en croire, la condition de l'ouvrier allemand, compte tenu de la parité actuelle du mark et du franc, serait infiniment supérieure à celle de l'ouvrier français. Ce qui importe, c'est moins de hausser les salaires que d'assurer aux plus défavorisés un minimum vital et de combattre la hausse des prix. C'est malheureusement le contraire qui apparaît. La seule hausse constatée jusqu'à présent est la hausse des prix qui constitue un handicap mortel pour le pouvoir d'achat de la masse des consommateurs. Il faut sortir au plus tôt de cette impasse.

(...)

V – Etat des esprits

Il est sans doute superflu de souligner que dans l'état de misère précédemment décrit et sous l'empire des vexations qui viennent d'être mentionnées, les ferments les plus dangereux se développent rapidement. Il est encore trop tôt pour indiquer fût-ce sommairement quelle répercussion aura sur les masses ouvrières l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'U.R.S.S.
(...)

AOUT 1941

SYNTHESE DES RAPPORTS DES PREFETS DE LA ZONE LIBRE

(...)

Exécution des grands travaux

(...)

La plupart des grands travaux réalisés le sont au titre de la loi du 11 octobre 1940, tous les autres travaux en cours sont peu nombreux.

Leur réalisation est rendue difficile par le manque de main d'œuvre, même non qualifiée, ainsi que le manque de matériaux et le manque de carburant.

(...)

V - Agriculture

Etat d'esprit des populations paysannes

L'état d'esprit des paysans s'avère dans l'ensemble bon. Mais un certain nombre de problèmes les préoccupent. Le manque de main d'œuvre qui s'est fait sentir au moment des battages se fera à nouveau sentir au moment des semailles. On note une certaine tendance au découragement chez les femmes ayant des prisonniers et obligées d'assurer de ce fait l'exploitation de leur ferme.

(...)

VIII - Travail

(...)

La situation du marché du travail est saine ; nulle part les préfets ne signalent de chômage sérieux et véritable.

(...)

SEPTEMBRE 1941

SYNTHESE DES RAPPORTS DES PREFETS DE LA ZONE LIBRE

I – Opinion publique

(...)

B - Les ouvriers

Les ouvriers observent dans l'ensemble une très grande réserve ; sans être hostiles, ils restent en dehors de la Révolution nationale. On ne signale cependant nulle part aucune agitation.

Ils sont avant tout préoccupés par le souci constant d'assurer le ravitaillement quotidien de leur famille et de conserver leur travail. Ils se plaignent de la cherté de la vie compensée par des augmentations de salaires qu'ils estiment insuffisantes. Toutefois, ils ne présentent à l'heure actuelle aucune revendication.

Cependant, les milieux ouvriers ont accueilli avec satisfaction la libération des militants syndicalistes internés dans les camps.

Les ouvriers attendent beaucoup de l'application de la Charte du travail, surtout au point de vue de la dignité du travail, du maintien des meilleures traditions de la sécurité dans le présent comme dans l'avenir.

Le monde ouvrier, depuis la mise en sommeil de ses syndicats, a le sentiment de ne plus avoir suffisamment de contacts avec les organismes corporatifs, représentant l'industrie et le commerce. Voilà pourquoi il tend à fonder sur l'initiative gouvernementale les espoirs qu'il avait autrefois confiés aux organisations syndicales.

(...)

IX – Travail

a) Chômage

Le chômage, dans l'ensemble de la zone libre, a continué à décliner graduellement. Il reste sans doute un résidu, d'ailleurs peu important, des travailleurs sans emploi constitué pour la plupart par des travailleurs âgés ou inaptes. En même temps, un manque de main-d'œuvre s'est fait sentir dans de nombreux domaines, on note l'existence de chômage partiel dans l'industrie textile, la confection, les fabriques de chaussures.

b) Salaires

L'attribution aux salariés d'une allocation supplémentaire par application de la loi du 23 mai n'a pas compensé la hausse générale du coût de la vie, son application a rencontré quelques résistances chez certains employeurs.

Le relèvement des salaires anormalement bas est en cours. Des propositions sont soumises par les Inspecteurs divisionnaires du Travail aux Préfets régionaux en vue de prendre des arrêtés d'homologation.

c) Activité des organisations syndicales

Les organisations ouvrières n'ont, depuis l'Armistice, qu'une activité très réduite.

Les organisations patronales par contre, ont vu leur cohésion et leur importance augmenter par suite du rôle technique de répartition des matières premières qui leur a été confié.

(...)

SEPTEMBRE 1941, D.S.A., VICHY

(...)

I – La vie économique

PRODUCTION

(...)

2) Industrielle : Pas de combustible. Pas de matières premières. Peu de main-d'œuvre.

Le charbon dont la production diminue fortement (Nord et Pas-de-Calais), est monopolisé par les Allemands et le Préfet de Meurthe-et-Moselle doit solliciter de l'autorité occupante un secours de 800 tonnes alors qu'il devait recevoir de Belgique une allocation de 2.000 tonnes qui a été supprimée. Pas de matières premières textiles à Epinal et à Roubaix et les usines de chaussures de Fougères ne travaillent cet hiver que 6 à 10 heures par semaine. Les ouvriers du Nord et de l'est évacués ne peuvent rentrer, les travailleurs étrangers de la Côte-d'Or sont partis en Allemagne et la main-d'œuvre disponible dans le Pas-de-Calais et le Morbihan afflue dans les chantiers Todt où les salaires sont très élevés.

Pour pouvoir travailler, il faut accepter des commandes allemandes (Entreprise V de l'Aisne), mais nos stocks de produits fabriqués s'épuisent.

III – L'occupation

A) Aspect matériel de l'occupation

1. Le compartimentage géographique imposé par le ravitaillement et les lignes de démarcation se complique d'un compartimentage entre classes qui s'accroît chaque jour. Le préfet du Nord signale la véritable haine que professent les ouvriers, employés, fonctionnaires, mal payés et mal nourris, contre les paysans et commerçants qui gagnent largement leur vie et mangent à leur faim.

Les ouvriers et même le peuple des villes ne souffrent pas du chômage – inexistant – mais du ravitaillement, des salaires insuffisants, des destructions (zone de guerre). Certains préfets les trouvent plus courageux que les autres classes (Deux-Sèvres – Indre-et-Loire – Allier – Doubs). D'autres signalent leur hostilité de principe aux idées nouvelles. En Haute-Saône, ils craignent une réaction du patronat en cas de victoire allemande, dans le Pas-de-Calais, ils sont prêts à faire usage de leur force au premier signe d'un fléchissement allemand, dans le Nord ils s'exaspèrent de certaines bonnes volontés charitables maladroites et excessives. (...)

OCTOBRE 1941

SYNTHESE DES RAPPORTS DES PREFETS DE LA ZONE LIBRE

(...)

I – Opinion publique

(...)

Autre événement marquant du mois : la publication de la Charte du Travail qui est trop récente pour qu'on puisse indiquer l'accueil qui lui est réservé par l'opinion. Les ouvriers en particulier n'en connaissent guère que les grandes lignes qui ont été publiées par la presse ; ils attendent d'en comprendre les modalités pratiques d'application pour énoncer un jugement.

A - les milieux ouvriers continuent dans l'ensemble à faire preuve de calme et de résignation, en dépit de conditions de vie matérielles extrêmement difficiles, et s'abstiennent d'élever des revendications.

Mais plusieurs préfets signalent que les réajustements de salaires qui viennent d'être opérés sont nettement insuffisants et qu'il y a lieu d'envisager à plus ou moins brève échéance un relèvement général des salaires.

(...)

V – Agriculture

(...)

Ensemencements

En outre, les travaux de la terre ne peuvent prendre l'ampleur qui serait désirable dans les circonstances actuelles en raison de la pénurie de main-d'œuvre due à des causes diverses ; absence des prisonniers, concurrence de certains travaux d'utilité publique et des exploitations forestières qui donnent aux ouvriers agricoles des salaires plus élevés que ceux offerts dans les exploitations.

A la pénurie de main-d'œuvre viennent s'ajouter encore les dotations réduites de carburant, l'insuffisance ou le manque des attelages, le fait enfin que les engrais ne sont pas encore distribués, ce qui est la cause dans les campagnes d'une certaine inquiétude, parfois même d'un mécontentement marqué.

Si on tient compte enfin que la main-d'œuvre disponible a été en grande partie employée aux vendanges tardives, on s'aperçoit que les travaux de préparations du sol sont très en retard, ce qui laisse présager qu'un grand nombre de cultivateurs ne pourront en temps utile effectuer les semailles des céréales d'automne.

(...)

VII – Travail

Nulle part, dans la zone libre, les chiffres du chômage ne sont inquiétants. Le chômage partiel continue à se faire sentir dans l'industrie textile.

Mais les préfets laissent entendre, dans leurs rapports, qu'il n'y a pas lieu de se montrer optimiste pour l'avenir, car dans les prochains mois le chômage pourra augmenter dans la mesure où le ravitaillement des industries en matières premières deviendra plus difficile.

C'est pourquoi plusieurs préfets, dans le but de remédier à un accroissement éventuel du chômage, font mettre au point un certain nombre de projets de travaux publics, avec le double souci d'employer la main-d'œuvre au maximum et les matières premières au minimum.

(...)

OCTOBRE 1941, VICHY, D.S.A.

(...)

I – Attitude des autorités et de l'armée d'occupation

Aspect matériel de l'occupation

(...)

Dans l'Est, la population s'inquiète de voir les Allemands s'installer (Vosges) et de constater les prétentions de l'Ostland qui sont circonscrites au département des Ardennes, mais y paraissent assez importantes.

(...)

C) L'interventions dans l'administration

(...)

A noter de fréquentes interventions dans les problèmes économiques : aussi bien dans les questions relatives au travail et aux salaires (Haute-Marne – Calvados – Eure) que dans celles qui ont trait à la production : le Préfet de Meurthe-et-Moselle s'inquiète de l'intérêt porté par les autorités allemandes aux mines de fer de son département.

(...)

II – Attitude de la population

A) Situation dans laquelle elle se trouve au début de l'hiver

1. Les salaires et le coût de la vie

Les lois sur le relèvement des salaires anormalement bas et sur l'augmentation des petits traitements ont produit bon effet. Mais elles ne sont pas encore en application. Plusieurs préfets (Finistère – Manche) suggèrent qu'une indemnité de danger analogue à celle qui est versée aux fonctionnaires, soit accordée aux ouvriers et petites gens des départements bombardés. En dépit de ces améliorations, les préfets constatent que, dans l'ensemble, les salaires sont beaucoup trop bas par rapport au coût de la vie. Dans la campagne charentaise, le salaire d'un manoeuvre varie entre 1.000 et 1.500 francs et dans la ville de La Rochelle, il est de 1.500 à 1.800 francs. La situation est pire en Mayenne où les patrons se refusent à augmenter le salaire minimum vital qui a été fixé à 900 francs par mois. Cette attitude du patronat est générale à tel point que des grèves ont éclaté dans des sucreries de Seine-et-Oise parce que la Direction voulait baisser les salaires. La situation des salaires se complique du fait que les entreprises qui travaillent pour les Allemands paient mieux leurs ouvriers que les autres. Quant aux chantiers Todt, ils paient sans compter, dans ceux du Morbihan, les ouvriers gagnent 152 francs 50 par jour. Il s'ensuit que les paysans et surtout les ouvriers agricoles quittent la terre pour aller travailler dans ces chantiers (Finistère – Eure – Oise).

Enfin le chômage est à craindre, plusieurs préfets envisagent la diminution des matières premières et du combustible, craignent de voir de nombreuses usines fermées aux approches de l'hiver (Doubs). Le préfet de la Haute-Marne se demande même si l'autorité allemande ne réduit pas volontairement les contingents de matières premières destinées aux usines de son département pour les amener à fermer et à libérer ainsi des ouvriers qui pourront être embauchés en Allemagne.

(...)

B) Réaction de la population

1. On ne croit plus aux mots d'ordre politiques

Sauf dans quelques usines du Doubs (Peugeot) et de Seine-et-Oise, la population n'a pas observé, le 31 octobre, les 5 minutes de silence prescrites par le Général de Gaulle en mémoire des otages fusillés.

(...)

4. On ne fait pas confiance au Gouvernement

Elle n'admet pas qu'on ouvre pour l'instant le procès de la France (Côte-d'Or). La charte du travail, bien accueillie par la plupart des patrons (Aube), reçoit des ouvriers un accueil très froid (Loiret – Côte-d'Or – Seine-Inférieure), ils lui reprochent de négliger l'aspect moral et psychologique des revendications ouvrières pour se consacrer exclusivement à l'organisation professionnelle.

(...)

Conséquences de cette attitude

1. Renouveau des vieilles haines de classes

La classe ouvrière, qui croit se sentir menacée par une réaction sociale, se regroupe (Pas-de-Calais – Belfort - Finistère)

2. Nouveau regroupement des classes

Ce phénomène, beaucoup plus important et significatif que le précédent, avait déjà été signalé en septembre par le préfet du Nord, il est observé en octobre dans toute la France occupée (Calvados – Jura – Aube – Sarthe – Vosges – Indre-et-Loire).

Il y a d'un côté les petites gens des villes, salariés de toutes sortes vivant au jour le jour, ouvriers et fonctionnaires. De l'autre, les producteurs et détenteurs de stocks : paysans, industriels, commerçants, que les autres haïssent à cause des réserves qu'ils dissimulent et des bénéfices excessifs qu'ils font, en particulier ceux qui travaillent avec ou pour les Allemands (et surtout hôteliers : le propriétaire du Royal-Picardie au Touquet reçoit 1 million de francs par mois de location).

(...)

NOVEMBRE 1941

SYNTHESE DES RAPPORTS DES PREFETS DE LA ZONE LIBRE

Attitude des différentes parties de la population

(...)

b) Les ouvriers

Les ouvriers continuent à avoir des conditions d'existence difficiles par suite de la hausse du coût de la vie, de l'insuffisance des salaires et des difficultés de ravitaillement.

Néanmoins la plupart des Préfets rendent hommage au calme et à la dignité dont fait preuve actuellement la classe ouvrière.

La Charte du Travail est encore mal connue du monde ouvrier qui en attend les premiers effets pour se prononcer plus nettement à son sujet. Son examen au surplus rebute la masse ; aussi plusieurs Préfets recommandent-ils d'organiser des tournées de propagande, par des conférenciers susceptibles de faire comprendre aux ouvriers, par un exposé simple, le fonctionnement pratique de la Charte. Les premières réunions qui ont été organisées dans ce but ont obtenu un vif succès.

Les libérations des militants syndicalistes sont accueillies avec une réelle satisfaction par la classe ouvrière.

(...)

.

VIII - Travail

Le chômage total est pratiquement inexistant dans la zone libre qui continue à connaître une crise de main-d'œuvre en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée et la main-d'œuvre agricole.

Par contre, le chômage partiel, conséquence du ralentissement de l'activité industrielle, commence à être en augmentation dans certains départements de la zone libre, (Pyrénées-Orientales, Loire, Drôme, Tarn).

Il est à craindre que dans les jours à venir le chômage partiel, puis total, s'accroisse en raison du manque de matières premières.

(...)

SYNTHESE DES RAPPORTS DES PREFETS DE LA ZONE OCCUPEE

(...)

A l'égard de la Charte du Travail, si l'attitude patronale semble devoir être favorable, celle des milieux ouvriers est encore indécise, mais il semble que les préjugés défavorables seraient en bien des cas prêts à l'emporter. Il est urgent d'entreprendre une action de propagande pour exposer et expliquer ce qu'est la Charte du Travail, ce que le Gouvernement a voulu réaliser, ce qu'il attend de la Charte ouvrière ; enfin, il est à ce point de vue un problème qui conditionne presque tous les autres et dont la solution faciliterait considérablement l'approbation par les milieux ouvriers des clauses de la Charte du Travail, c'est celui des salaires, et en particulier de la fixation du salaire minimum de base à un taux décent.

(...)

Récolte du blé

La récolte du blé accuse un déficit sensible sur les prévisions, déficit provenant des conditions atmosphériques et des conditions de culture, c'est-à-dire, de l'absence d'engrais et de main d'œuvre.

(...)

Récolte des betteraves

La récolte peut être considérée comme satisfaisante, car le rendement est excellent, mais on peut craindre, pour 1943, un nouveau fléchissement des emblavements en betteraves à sucre, provoqué par une augmentation du prix de revient culturel et par la taxation insuffisante du prix de vente. Les exigences des ouvriers betteraviers qui constituent une main-d'œuvre spécialisée, difficilement remplaçable grèvent lourdement le prix de revient pour les producteurs

(...)

X – Le travail

Si la charte du travail a reçu généralement l'adhésion quasi-entière des milieux patronaux, elle a été accueillie avec beaucoup plus de réserve par les éléments ouvriers. La cause semble en être leur méfiance devant l'ampleur de la réforme dont ils ne peuvent ressentir à l'heure actuelle aucun des effets favorables.

Plusieurs Préfets désireraient vivement voir entreprendre un effort de propagande en faveur de la charte et il leur semble que c'est par une action discrète et très simple, dans les milieux syndicalistes adhérant autrefois à la C.G.T. qu'un gros effort doit être tenté, de multiples réunions groupant un petit nombre de personnes devraient être organisées par certains éléments syndicaux ayant conservé du crédit auprès de la classe ouvrière. D'un autre côté, aucune propagande efficace n'a été tentée par la voie de la presse ou de la radio. Il semble qu'il serait opportun de susciter de la presse locale des articles développant les dispositions de la charte du travail et qui en dégageraient très sommairement les données positives ou les résultats immédiats. Il s'avère d'ailleurs certain que les ouvriers n'attacheront d'intérêt à cette institution que dans la mesure où sa mise en vigueur sera liée à une augmentation substantielle des salaires donnant l'impression d'un changement radical d'orientation.

Il serait urgent en outre que les réglementations complémentaires à intervenir paraissent très rapidement, afin qu'aucun retard ne puisse être exploité à des fins tendancieuses.

Quant aux milieux patronaux, ils semblent avoir recueilli favorablement la Charte, dont ils souhaiteraient la mise en application rapide. Une partie du patronat aussi bien que les ouvriers souhaitent que la désignation des représentants ouvriers au sein des comités sociaux ait lieu par voie d'élection ; tout autre mode de désignation leur paraissant une mesure de contrainte. La désignation de

ces délégués ouvriers par système d'élection à degrés n'ayant pas les inconvénients des élections telles qu'elles étaient pratiquées antérieurement, semblerait dans l'esprit de plusieurs Préfets pouvoir être retenue.

Il s'avère utile pour le succès de la Charte du travail de faire appel dans toute la mesure du possible, aux éléments des anciens syndicats.

(...)

DECEMBRE 1941

**SYNTHESE DES RAPPORTS
DES PREFETS DE LA ZONE LIBRE**

(...)

Attitude des différentes parties de la population.

(...)

b) Les ouvriers

Le relèvement des salaires a été partout bien accueilli, mais il a produit un effet plus moral qu'effectif puisque la réduction des heures de travail reste pour les ouvriers une menace constante.

Les ouvriers se plaignent de l'élévation du coût de la vie ; ils constituent la catégorie de consommateurs qui subissent le plus les restrictions ; dans certains endroits, une nette sous-alimentation des enfants est enregistrée.

Malgré tout, les ouvriers, dans l'ensemble, restent calmes et leur attitude est digne d'éloges.

En ce qui concerne la Charte du Travail, les ouvriers continuent dans l'ensemble à se montrer assez réservés. Ils paraissent avoir été rebutés par une présentation de la Charte sous un aspect trop juridique ; à cet égard une vulgarisation semble nécessaire qui devrait être faite par des délégués ayant la confiance des ouvriers.

D'une manière générale, les ouvriers demandent que la désignation des délégués aux comités sociaux soit faite librement par le personnel, en dehors de toute ingérence des patrons ou de l'Etat.

La Charte du Travail continue, d'autre part, à être critiquée par la Confédération Française des Travailleurs chrétiens et par les syndicalistes impénitents de la C.G.T.

La fermeture des usines du 24 décembre au 4 janvier a été bien accueillie par la classe ouvrière qui a considéré cette interruption de travail comme une période de vacances ; il n'en a pas été de même chez les patrons.

(...)

X - Travail

La révision des salaires en cours continue à s'exécuter suivant les récentes instructions ministérielles, il n'est signalé aucun incident de la part des patrons.

En ce qui concerne le chômage, on n'enregistre aucun changement sensible par rapport au mois précédent.

(...)

SYNTHESE DES RAPPORTS DES PREFETS DE LA ZONE OCCUPEE

(...)

Opinion publique

(...)

2° - Sur le plan de la politique intérieure, la tendance générale de l'opinion publique vient de subir, du début à la fin du mois de décembre, deux impulsions exactement opposées; la première - résultats des mesures générales de représailles prises par les autorités allemandes à la suite des attentats du début du mois, a accru encore l'opposition au gouvernement et à la politique de rapprochement franco-allemand préconisée par lui ; la seconde, beaucoup plus importante, provient du discours prononcé par le Maréchal le 1er janvier 1942.

Du point de vue social, il semble qu'une certaine fraction de la population ait estimé que l'allocution du Chef de l'Etat était quelque peu " réactionnaire ", mais ce sentiment partiel est indiscutablement dominé de fort loin par l'excellente impression générale produite.

Quant à la Charte du Travail, il semble bien qu'elle soit fort peu connue des milieux ouvriers. On peut même dire qu'une partie de ceux-ci cherche à l'ignorer volontairement. Cela provient de l'impression pour une importante fraction du prolétariat que cette Charte est uniquement destinée, sous des apparences sociales, à consacrer la victoire du patronat.

L'état d'esprit de " lutte des classes " n'a pas encore disparu et il est certain que la propagande communiste s'efforce d'utiliser, par tous les moyens, ce tremplin pour créer, au sein de la classe ouvrière, une agitation favorable à ses desseins.

Quant à l'application de la Charte, la question principale est, sans aucun doute, celle de la constitution des comités sociaux d'entreprise.

Bien accueillis par les patrons et les agents de maîtrise, ces Comités sont suspectés par les ouvriers qui craignent d'y être traités en parents pauvres.

Il faut donc absolument, pour éviter la confirmation de cette crainte, que la représentation ouvrière, au sein de ces Comités, soit sincère et pour ce faire, il sied de respecter l'importance précédente des différents groupements syndicaux.

Si de nombreux syndicalistes militants ont vivement critiqué la Charte, il faut cependant reconnaître que beaucoup d'entre eux s'efforcent de faire comprendre aux ouvriers tout l'intérêt qu'ils ont à participer à l'édification du nouveau monde social.

Opinion des diverses couches sociales.

Celle-ci ne s'est pas, en dehors des précédentes remarques générales, plus profondément modifiée dans telle ou telle classe. Il y a lieu cependant de noter, une fois de plus, que la question des salaires reste, avec celle du rationnement, celle qui touche le plus l'opinion publique, et il est certain que les

salaires ne répondent absolument plus aux conditions d'existence actuelles spécialement ceux des ouvriers et des fonctionnaires.

Il semble intéressant de signaler à cet égard, que dans le département du Nord, où le problème a été étudié sérieusement, sur la base départementale, les propositions d'augmentation, obligatoirement soumises par le préfet régional à l'agrément des autorités occupantes, ont été, en fait, rejetées par celles-ci qui ont fait répondre que cette question "soulevait des scrupules dans leur esprit, et qu'elles se réservaient de provoquer, à une date indéterminée une conférence mixte à laquelle seraient convoquées les autorités françaises compétentes".

(...)

Activité des groupements politiques

A.- Anciens partis

(...)

Les militants communistes ne désarment cependant pas malgré tous les dangers qu'ils courent et les difficultés allemandes en Russie leur rendent une confiance qui fut un moment sérieusement ébranlée. Leur tactique de propagande a été modifiée et adaptée aux circonstances. Elle est occulte et sourde, mais extrêmement active.

Il en est ainsi en particulier dans la région parisienne (Seine et Seine-et-Oise), dans le Nord et le Pas-de-Calais et dans quelques grandes agglomérations urbaines.

Le Préfet de Seine-et-Oise signale que la propagande se déploie avant tout sur le lieu de travail seul endroit où l'on peut trouver sans danger un rassemblement d'individus permettant la réalisation d'une action susceptible de porter ses fruits. Il est certain qu'en de nombreux établissements les cellules d'usines ont été clandestinement reconstituées et sont appelées à jouer désormais le rôle principal dans le parti moscotaire. La propagande s'est spécialement exercée à l'encontre de la Charte du Travail qui a fourni aux militants de la III^{ème} Internationale une occasion pour développer leurs théories.

A signaler en Meurthe-et-Moselle l'action toute particulière menée dans les régions minières et métallurgiques de ce département qui compte de nombreux ressortissants transalpins, par le parti fasciste italien. Des sections existent ou sont sur le point d'être constituées dans les principales localités ouvrières. Des membres du Comité directeur de Rome sont venus récemment sur place et tous les ouvriers italiens sont invités à adhérer au parti fasciste, faute de quoi ils sont menacés d'être reniés de leur patrie et considérés comme des apatrides. Il est intéressant d'ailleurs de noter que le chef local du parti à Aubrives (Meurthe-et-Moselle) a été le principal meneur d'un incident qui eut lieu dans l'usine de cette localité aux alentours du 20 décembre : avec quatre de ses compatriotes italiens et un Français ils ont refusé alors qu'ils avaient un travail urgent à terminer, de faire l'heure supplémentaire qui leur était demandée, et ils ont quitté le chantier sans prévenir le contremaître.

Groupements professionnels ouvriers

La Charte du Travail et ses conditions d'application, sans susciter un intérêt passionné dans le monde ouvrier, continuent de rencontrer auprès des tenants des anciens groupements syndicaux qui n'ont pas adhéré aux organisations nouvelles une opposition certaine. Les nouvelles associations syndicales tout au contraire tiennent compte de l'effort que constitue la Charte du Travail et cherchent à rallier les ouvriers à ce nouveau statut social en réclamant cependant de nombreuses modifications et sans ménager leurs critiques sur certains points de détail.

Le “ Centre Syndical (sic !) de Propagande ” dont M. DUMOULIN est une des figures dominantes fait actuellement preuve d’une certaine activité et tient quelques réunions, sans grand succès d’ailleurs et il semble que les milieux ouvriers et les chefs des anciens mouvements syndicalistes soient nettement opposés à ce nouvel organisme.

(...)

VI – Economie nationale

Le Préfet de la Haute-Saône, suggère qu’il serait peut-être possible d’envisager des mesures de priorité en ce domaine pour certaines entreprises.

La fermeture des usines entre le 24 décembre et le 5 janvier, a été acceptée sans incidents par les industriels et les ouvriers. Les premiers se plaignent cependant souvent de ne pas avoir été avertis suffisamment à l’avance d’une manière précise.

(...)

XI – Travail

1°) Charte du travail

Pour assurer le succès de la Charte du Travail, un effort de propagande serait désirable, tant auprès des milieux patronaux, qu’auprès des ouvriers.

Les milieux patronaux semblent avoir accueilli favorablement le principe de la Charte du Travail. Certains estiment, cependant, qu’il aurait été opportun de voir réserver à l’organisation interprofessionnelle une place plus grande, étant donné qu’ils la considèrent comme nettement préférable du point de vue social à une organisation dans le cadre de la profession.

Ces mêmes milieux estiment qu’il en sera des comités sociaux comme il en est des comités d’organisation professionnelle, la réalité et l’efficacité de leur action étant subordonnées à leur composition et aux connaissances pratiques de leurs membres. Peut-être trouvera-t-on dans certaines villes quelques personnes susceptibles de les animer, mais il semble difficile d’en trouver partout et pour chaque profession.

Les militants ouvriers, actuellement à la tête des syndicats n’envisagent pas sans appréhension la disparition prochaine des postes qu’ils occupent. En outre, on estime souvent que le Syndicat d’entreprise qui va se substituer aux syndicats particuliers n’apporte pas, pour l’instant, des garanties suffisantes aux ouvriers.

2°) Salaires

Dans certaines régions, les salaires anormalement bas ne sont pas encore majorés. Dans certaines autres, l’augmentation est insuffisante. Les travailleurs souhaitant donc légitimement un relèvement général des salaires, proportionné à l’accroissement constant du prix de la vie.

Le Préfet de Belfort pense que la révision des salaires dans le cadre de la profession constitue la seule méthode qui permettra de tenir compte des conditions économiques existantes et de prévoir une hiérarchie convenable parmi les différentes catégories d’ouvriers travaillant dans une même entreprise.

La plupart des rapports signalent le décalage existant entre les salaires des industries locales et ceux des industries travaillant pour l'armée d'occupation. Il en résulte un accaparement au profit de ces derniers qui font office "de pompe aspirante de la main-d'œuvre". A ce sujet, certains Préfets ne cachent pas leur appréhension de voir, un jour prochain, des débauchages massifs effectués par certains chantiers allemands et craignent les répercussions qui en résulteraient, étant donné la situation actuelle du marché du Travail.

(...)